

Rapport moral 2011 : activités de l'IADT depuis septembre 2011

Ordre de présentation :

1^{ère} partie : le bâtiment

2^{ème} partie : la formation initiale

3^{ème} partie : la formation continue

4^{ème} partie : les événements « satellite »

5^{ème} partie : la communication sur le projet IADT

6^{ème} partie : la constitution du GIP

1/ Le bâtiment

L'IADT a ouvert en plusieurs étapes :

- Le personnel tout d'abord a pris possession des lieux le 1^{er} septembre 2011, et pendant les 15 jours suivants a mis en place les conditions d'accueil des 130 étudiants de l'institut.
- L'IADT a ouvert aux étudiants à la rentrée 2011, soit au 15 septembre.

2/ La formation initiale

Les formations qui sont présentes en continu dans l'IADT sont les masters 2 de géographie : DYNTAR, STRATAM, TVT, TAM, ainsi que le master 2 de Droit, Economie, Gestion des Collectivités Territoriales, filière politiques publiques et filière patrimoine. Participe aussi au projet de l'IADT la licence professionnelle de management des collectivités locales, copilotée par l'IUP Management et la faculté de droit. Les formations présentes sont donc toutes professionnalisantes, et les étudiants qui fréquentent l'institut ont vocation à entrer sur le marché du travail au moment où ils le quittent.

A titre accessoire, l'IADT accueille aussi ponctuellement les premières années des masters accueillis en continu en deuxième année.

La rentrée officielle des étudiants a été l'occasion d'accueillir des administrateurs de l'INET, qui ont présenté aux étudiants de l'IADT les métiers et déroulement de carrière des administrateurs et des attachés territoriaux. Cette rencontre a permis aux étudiants de mieux cerner les exigences des métiers de la fonction publique territoriale auxquels une grande partie d'entre eux se destine.

A ce jour, deux soutenances de thèse ont été organisées dans les locaux de l'IADT : l'une relative à la mise en œuvre de la politique environnementale dans les Parcs Naturels Régionaux par Mélanie Décamps (CEMAGREF), l'autre sur les politiques d'accueil et création d'activités par Marianne Lenain (VetAgro Sup). Les soutenances de thèse relevant des différentes écoles doctorales et du développement territorial ont vocation à se dérouler dans les locaux de l'IADT.

3/ La formation continue

Les premiers projets pré fléchés IADT par le comité de pilotage prévoient que se déroule à Clermont, dans les locaux de l'IADT une formation interrégionale, en partenariat avec le CNFPT. La formation n'a pas rencontré le succès escompté, notamment du fait de l'enclavement de Clermont Ferrand. Une autre solution a été choisie, qui a consisté en

l'enregistrement de la formation par ses principaux intervenants, pour diffusion auprès des personnes intéressées par la formation.

Pour ce faire, les moyens en captation de cours dans les salles ont été utilisés. Les enregistrements des interventions d'Yves Gorgeu et Michel Péraldi ont été montés de façon à se compléter, et leur mise en ligne sur le site de la WebTV de l'IADT et du CNFPT est en cours.

4/ Les évènements « satellites »

Le comité de pilotage du GIP a souhaité que soient organisés dès l'ouverture de l'IADT des évènements représentatifs de l'aménagement des territoires, de portée interrégionale à internationale.

Ces évènements ont eu lieu et ont apporté à l'IADT un coup de pouce significatif. Pour 2011, il s'agissait de restitutions à mi-parcours et finale de deux projets interreg : IMMODI et télémédecine pour lesquels le Conseil régional était chef de file.

D'autres sont prévus en 2012, notamment l'organisation d'un colloque sur les zones à faible densité, en partenariat avec le GRALE.

En plus de ces évènements « pré fléchés », l'IADT a accueilli en novembre le réseau rural auvergne, pour une matinée de prise de connaissance des futures politiques financières européennes, et le lancement d'une réflexion sur l'avenir des fonds européens à l'horizon 2013.

Le CEMAGREF a choisi à deux reprises de positionner des séminaires à l'IADT : une première fois en organisant un colloque d'une journée sur l'évaluation des politiques publiques, puis dans le cadre d'un partenariat avec le CERDI, une rencontre avec un chercheur de l'Université de Louvain sur le thème des zones franches urbaines.

En outre, le 16 décembre, a été diffusée en direct l'émission de la WebTV du Conseil régional : émission du Président du Conseil régional, organisée pour la première fois de manière interactive avec du public, dans les locaux de l'IADT, sur différentes thématiques touchant au développement des territoires.

5/ La communication sur le projet de l'IADT

Un outil performant et tout de suite opérationnel : la WebTV. Consultable à l'adresse suivante : <http://webtv.iadt.fr/>, elle se partage en trois chaînes principales :

- La formation (initiale et continue)
- Les séminaires et colloques

- Les actualités, interviews de personnes ressources en matière d'aménagement des territoires

Les premiers retours sur la WebTV sont positifs dans l'ensemble.

La chaîne « Formation » est une chaîne fermée, destinée à recueillir les cours ou extraits de cours que les enseignants souhaiteront mettre à disposition des étudiants (ex. focus sur un point précis, point de vigilance ...), et les captations réalisées dans le cadre des formations continues.

Les premiers colloques qui se sont déroulés dans l'IADT font actuellement l'objet de montage, et les productions d'une vingtaine de minutes seront proposées dans la chaîne « Séminaires ».

Pour alimenter la chaîne « Actu, interviews », quelques interviews ont été réalisées ou sont en cours, qui présentent des métiers liés au développement des territoires : Commissaire de Massif, Directeur dans une collectivité, chargé de mission, agent de développement, ou des personnalités particulièrement intéressantes de par leur regard ... qui seront mis en ligne en début d'année. D'autres sont déjà en ligne, qui présentent l'IADT, les missions de l'IADT et la formation initiale.

6/ La constitution du GIP - IADT

Les discussions relatives à la constitution du GIP : statuts, nombre de parts, montants des parts... ont continué durant le dernier trimestre de l'année civile.

A ce jour, toutes les collectivités et organismes fondateurs ont voté de principe de leur adhésion. Il manque encore une délibération sur la convention financière pour 2011 – 2012.

Une fois obtenues l'ensemble de ces délibérations, le dossier sera transmis à l'autorité de tutelle, à savoir en l'espèce, le Préfet de Région. Demeure néanmoins une question redoutable : la loi du 17 mai 2011 toilettant le statut des GIP renvoie à plusieurs décrets d'application, notamment l'un relatif à la procédure d'approbation par l'Etat. Dès lors, la création du GIP risque d'être bloquée quelques semaines, voire quelques mois, dans l'attente des dits textes. Des solutions provisoires pourraient être trouvées, fondées sur des expériences récentes. En outre, en consultant la législation, nous constatons que les décrets créant des GIP catégoriels ne sont pas expressément abrogés. Il serait possible d'appliquer pour le GIP la procédure prévue pour les GIP universitaires.